

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de SARCELLES  
Canton de GOUSSAINVILLE  
Commune de SAINT-WITZ

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

**Objet** : Demande de Subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise  
pour l'aide à la structuration pédagogique des établissements  
d'enseignement artistique spécialisé  
École Municipale de Danse – Année 2023

**Le Maire de la Commune de Saint-Witz,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération 2020/36 en date du 04/06/2020 autorisant le maire, pour la durée de son mandat, d'effectuer sans condition l'attribution de subvention,

Considérant l'appel à projet 2023 du Conseil Départemental du Val d'Oise pour l'aide à la structure pédagogique des établissements d'enseignement artistique spécialisé,

### DECIDE,

**Article 1** - De faire la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour l'aide à la structuration pédagogique de l'école municipale de danse.

Un dossier est instruit. La demande s'élève à : 1 500 €

**Article 2** - Que la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Article 3** - Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de légalité.

**Article 4** : Le Directeur des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont l'ampliation sera adressée à

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise

Fait à Saint-Witz, le 20 mars 2023

Le Maire,  
Frédéric MOIZARD

